

## **Certificat constatant l'affichage d'extraits du procès-verbal relatif à l'état d'abandon d'une concession.**

Objet : Certificat d'affichage du 1<sup>ier</sup> procès-verbal de constat d'abandon de concession (vu le Code Général des collectivités territoriales, article R.2223-16).

Je soussigné André VAURS, Maire de Lacapelle Del Fraisse, certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 20/08/2024, relatif au constat d'abandon des sépultures situées dans le cimetière de Lacapelle Del Fraisse, par extrait a été affiché pendant 1 mois, à deux reprises, à quinze jours d'intervalle.

Du 19/07/2024 au 17/08/2024

Du 02/09/2024 au 01/10/2024

Du 16/10/2024 su 14/11/2024

**A la porte de la mairie et à celle du cimetière communal.**

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures désignées.

Fait à Lacapelle Del Fraisse , le 20/11/2024

Le Maire, André VAURS

